

VACCINATION COVID 19

Les médecins de la maison médicale de Saillans organisent la vaccination à partir du 15/02/2021 (AstraZeneca)

Pour les personnes suivantes :

- 75 ans et plus,
- 50-74 ans, en priorité celles qui présentent des problèmes de santé avec facteurs de risques de formes graves de COVID,
- 18 à 49 ans, dès lors qu'ils présentent des problèmes de santé avec facteurs de risques de formes graves de COVID,
- tous les personnels soignants,

La liste des problèmes de santé à risque est visible sur vaccination-info-service.fr

ou disponible au secrétariat de la maison médicale (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30).

Les rendez-vous se prennent dès le 15/02

- par téléphone 04 28 51 00 23 aux heures de secrétariat
- en ligne sur Doctolib

(bien sélectionner le motif de consultation « 1ère injection vaccin COVID », un second rendez-vous pour la 2ème injection vous sera automatiquement proposé).

Dr Girard, Gonnet et Rapp

SOURCE : <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/COVID-19>

Les personnes de 50 à 74 ans inclus à risque de forme grave car présentant une des comorbidités suivantes :

- Pathologies cardio-vasculaires
- **hypertension artérielle** compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales),
- antécédent d'**accident vasculaire cérébral**,
- antécédent de coronaropathie,
- antécédent de chirurgie cardiaque,
- **insuffisance cardiaque**,
- Diabète de type 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection **virale**, notamment
- broncho pneumopathie obstructive,
- **insuffisance respiratoire**,
- **asthme** sévère,
- fibrose pulmonaire,
- syndrome d'apnées du sommeil,
- **mucoviscidose**,
- **Insuffisance rénale** chronique dialysée ;
- Obésité avec indice de masse corporelle supérieure ou égale à 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- **Immunodépression congénitale** ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies **neurologiques**
- maladies du motoneurone,
- **myasthénie** grave,
- **sclérose en plaques**,
- maladie de Parkinson,
- paralysie cérébrale,
- quadriplégie ou hémiplégie,
- tumeur maligne primitive cérébrale,
- maladie cérébelleuse progressive.

Ces personnes peuvent se faire vacciner chez un médecin de ville ou en médecine du travail.